

DECISION N° DEC_005_2023

Location d'un jardin communal

Madame MANGIN Laura domicilié 12 rue de la Filature à SELESTAT, a sollicité la mise à disposition d'un jardin communal.

Une parcelle située au lieu-dit « Schanz », d'une surface de 3,50 ares, cadastrée en section 40 n° 84 p/partie (lot n°11), étant libre d'occupation, peut être mise à la disposition du demandeur.

Le bail de location prendra effet le 1er février 2023 pour une durée d'une année, renouvelé d'année en année par tacite reconduction.

Le prix du loyer est fixé à 25,00 € par an.

LE MAIRE DE LA VILLE DE SÉLESTAT,

en application de la délibération du Conseil Municipal du 30 juillet 2020, portant délégation de pouvoirs au Maire en vertu de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 31 juillet 2020,

DECIDE de louer à Madame Laura MANGIN le jardin communal n°11 situé au lieu-dit « Schanz » et cadastré en Section 40 n°84 p/partie, d'une surface de 3,50 ares, à compter du 1^{er} février 2023.

FIXE le prix du loyer à 25 euros par an

Envoyé en préfecture le 26/01/2023

Reçu en préfecture le 26/01/2023

Publié le

ID : 067-216704627-20230118-DEC_005_2023-AU



CHARGE Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Adjoint au Maire, de signer la convention de mise à disposition précaire d'un jardin communal.

Domaines et Intendance/Elise DOLLE

Fait à Sélestat, le 18/01/2023

Le Maire :
Marcel BAUER